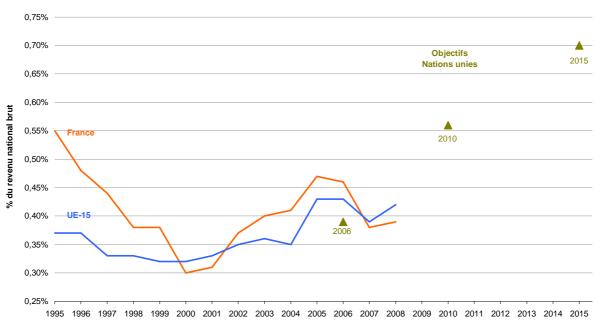
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010 Proposition d'indicateurs phares

Défi n° 7 (1.1) : Aide publique au développement

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Elle s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015. L'aide publique européenne représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est de 0,7 % en 2015.

Aide publique au développement



Source : Eurostat, 2009.

Définition

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du "Comité d'aide au développement" (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Objectifs du défi 7 la stratégie nationale

concernant les défis internationaux du développement durable et la pauvreté dans le monde

La finalité est une meilleure intégration mondiale des exigences du développement durable en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Cette finalité comprend le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, le renforcement de l'effort de solidarité, de lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations et promouvoir le respect des droits de l'homme.

Un des objectifs chiffrés consiste à faire passer le volume de l'aide à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015 et atteindre l'objectif intermédiaire de 0,56% d'ici 2010.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010 Proposition d'indicateurs phares

Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans réduction de la pauvreté dans le monde et diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays de l'UE à l'égard du reste du monde.

L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial et le principal partenaire commercial de nombreux pays en développement. Chaque Etat membre et la France en particulier s'est engagé à atteindre l'objectif de 0,7% du revenu national brut fixé par les Nations unies. Ces engagements individuels se sont doublés d'un engagement collectif d'atteindre une moyenne européenne de 0,39% en 2006.

Analyse

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Cette part a diminué depuis 2005 où elle était de 0,47 %. La France comme les autres pays européens s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire » à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015.

La France est avec le Royaume Uni (4,3 % en 2008) et l'Allemagne (0,38 %) en 2008 l'un des trois donateurs les plus importants de l'Union Au niveau de l'Union européenne, l'aide publique au développement représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est aussi de 0,7 % en 2015. Le Danemark, la Suède, le Luxembourg et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé cet objectif 2015 de 0,7%.

Pour en savoir plus

- http://epp.eurostat.ec.europa.eu (Eurostat)
- http://www.afd.fr (Agence française de développement)
- http://www.ifen.fr (SOeS environnement)
- http://www.insee.fr (Dossier développement durable)